



Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-06/02

Séance du 16 octobre 2025

Date de la convocation :

9 octobre 2025

Affichage de la convocation :

10 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, seize octobre, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Bernard MATEOS, Michèle ALVES, Alain VIEUX, Stratos TSALAPATIS, Anne CHAMPETINAUD, Nikita FERRACHAT, Danièle GREAU.

EXCUSES : Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Muriel BRUGNOT (Procuration à N. BOURGEOIS), Robert HERPOYAN (Procuration à Y. HERZIG), Syve-Line TAN (Procuration à C. CHARTON), Lindsay DIAS (Procuration à N. FERRACHAT).

Nombre de conseillers :

en exercice : 27

présents : 17

procurations : 5

absents : 5

votants : 22

ABSENTS : Rodolphe EZNACK, Anaïs TEYSSONNEYRE, Yann LEONET, Mathieu LAURAIN, Roman GAILLARD.

Martine TERRIER a été élue secrétaire de séance.

RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNEE 2024 SUR L'ACTIVITE ET LES RESULTATS DE LA SEMCODA

La commune de Saint-Maurice-de-Beynost est actionnaire de la Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain (SEMCODA).

L'article L1524-5 alinéa 14 du Code général des collectivités territoriales dispose que « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements d'actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an et qui porte notamment sur les modifications de statuts qui ont pu être apportées à la Société d'Economie Mixte ».

Le rapport de gestion relatif à l'exercice 2024 a été présenté par le Conseil d'Administration lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 Juin 2025.

En application de l'article susvisé, le conseil municipal est invité à donner son avis sur le rapport de gestion pour l'exercice 2024 présenté par la SEMCODA. Il peut également émettre des vœux pour les exercices futurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le rapport de gestion pour l'année 2024 sur l'activité et les résultats de la SEMCODA,

DONNE quitus de l'année 2024 expirée,

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID : 001-210103768-20251016-2510DELIBCM_2-DE



Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Maire
Pierre GOUBET

